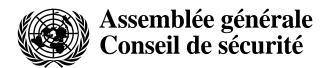
$A_{61/1030}$ - $S_{2007/505}$ 



Distr. générale 23 août 2007 Français Original : anglais

Assemblée générale Soixante et unième session Points 17 et 27 de l'ordre du jour Conseil de sécurité Soixante-deuxième année

La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan

Conflits prolongés dans la région du groupe GUAM et leurs incidences sur la paix, la sécurité et le développement

## Lettre datée du 17 août 2007, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Après les lettres datées des 5, 9 et 23 juillet 2007, précédemment adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan (A/61/991-S/2007/410, A/61/1000-S/2007/422 et A/61/1006-S/2007/452), j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur la réaction de la communauté internationale à la prétendue « élection présidentielle » tenue le 19 juillet 2007 dans la région occupée du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan (voir annexe).

Les organisations internationales suivantes : Organisation des Nations Unies, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, Conseil de l'Europe, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation de la Conférence islamique, Union européenne, Parlement européen, Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM, ainsi que l'Australie, le Canada, la République populaire de Chine, les États-Unis d'Amérique, la France, la Hongrie, la République islamique d'Iran, Israël, le Japon, la Lettonie, le Maroc, la Norvège, la Roumanie, la Turquie et l'Ukraine, ont condamné l'événement susmentionné, soulignant qu'il était impossible de reconnaître la légitimité de ce genre d'élection et de ses résultats, qui font fi des principes et des normes du droit international, en particulier de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de la République d'Azerbaïdjan, et qu'en conséquence elle n'avait aucun effet juridique.

Les prétendues « élections municipales » qui doivent avoir lieu en octobre dans la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan, étant du même type, leurs « résultats » n'auront aucune validité en droit.

Mon gouvernement est fermement convaincu que ces « élections » tiennent de la provocation et ne sauraient être considérées comme légales, et qu'elles ne

concourront pas aux efforts de médiation internationale visant un règlement pacifique du conflit fondé sur les principes et les normes du droit international, y compris les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité. Toute élection future ne pourra qu'être placée sous la juridiction de la République d'Azerbaïdjan, et organisée avec la participation des communautés arménienne comme azerbaïdjanaise de la région du Haut-Karabakh de l'Azerbaïdjan.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 17 et 27 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires (Signé) Ilgar **Mammadov** 

Annexe à la lettre datée du 17 août 2007 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

### Pièce jointe I

#### Ministère des affaires étrangères de la Roumanie

#### Communiqué de presse

Le Ministère des affaires étrangères a pris note du fait que, le 19 juillet 2007, des « élections présidentielles » ont eu lieu au Haut-Karabakh. La Roumanie ne reconnaît pas l'indépendance du Haut-Karabakh, ni la légitimité de ce « scrutin », qui ne devrait avoir aucune conséquence sur le règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

Il faut également que les réfugiés et déplacés jouissent du droit de retourner dans leurs foyers en toute dignité et sécurité, afin de pouvoir participer pleinement au scrutin.

Le Ministère des affaires étrangères réitère son ferme appui au Groupe de Minsk et à ses coprésidents, ainsi qu'aux efforts qu'ils déploient en vue du règlement du conflit du Haut-Karabakh, et encourage les parties au conflit à redoubler d'efforts pour trouver une solution négociée au conflit.

Le 20 juillet 2007

### Pièce jointe II

#### Ministère des affaires étrangères de la République turque

Communiqué de presse relatif à l'« élection présidentielle » au Haut-Karabakh\*

#### 16 juillet 2007

Nous avons appris qu'une prétendue « élection présidentielle » doit avoir lieu le 19 juillet 2007 dans la région azerbaïdjanaise sous occupation arménienne du Haut-Karabakh, faisant suite au « référendum constitutionnel » du même acabit organisé dans la même région le 10 décembre 2006, contrairement au droit international et au mépris de la volonté de la communauté internationale.

Cette élection est à voir comme s'inscrivant dans les efforts visant à légitimer à titre unilatéral la situation illégale au Haut-Karabakh, étant une violation des principes du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et des principes de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Le conflit du Haut-Karabakh est l'obstacle le plus important à l'établissement de la paix, de la stabilité et de la coopération dans le sud du Caucase et il empêche que s'y instaure un climat propice à des relations de bon voisinage et de coopération entre les pays de la région.

Au moment où des négociations ont lieu, dans le cadre du processus de Minsk de l'OSCE, en vue d'un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh et du différend entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, organiser une « élection présidentielle » dans la région occupée du Haut-Karabakh est manifestement une initiative qui compromet la recherche d'une solution pacifique.

Compte tenu de ces considérations, la Turquie dénonce cette nouvelle tentative de l'Arménie de porter atteinte à l'unité politique de l'Azerbaïdjan, à sa souveraineté et à son intégrité territoriale, et ne reconnaîtra pas le résultat de ces « élections présidentielles » illégitimes, qui n'auront aucune force obligatoire en droit international.

<sup>\*</sup> Traduction officieuse.

#### Pièce jointe III

#### Ambassade du Japon

L'Ambassade du Japon présente ses compliments au Ministère des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan et a l'honneur de réaffirmer ce qui a constamment été la position du Gouvernement japonais sur le conflit du Haut-Karabakh : il importe de régler le conflit de manière pacifique, en se basant sur le principe de l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur des frontières internationalement reconnues.

Le Japon partage donc la préoccupation exprimée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe au sujet des « élections présidentielles » récentes au Haut-Karabakh.

L'Ambassade du Japon saisit cette occasion de renouveler au Ministère des affaires étrangères les assurances de sa très haute considération.

Baky, le 24 juillet 2007

### Pièce jointe IV

#### Ministère des affaires étrangères de la République de Lettonie

Le Ministère des affaires étrangères ne reconnaît pas les « élections présidentielle » qui ont eu lieu au Haut-Karabakh

#### 20 juillet 2007

Le Ministère des affaires étrangères ne reconnaît ni les « élections présidentielles » qui ont eu lieu au Haut-Karabakh le 19 juillet 2007, ni leur résultat.

Le Ministère réitère son appui aux activités du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et aux efforts qu'il fait pour parvenir à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh. Le Ministère des affaires étrangères juge que l'organisation d'« élections présidentielles » qui anticipent sur le résultat des négociations en cours n'a pas contribué à un règlement pacifique du conflit.

### Pièce jointe V

[Original: français]

### Royaume du Maroc Ministère des affaires étrangères et de la coopération

#### 20 juillet 2007

Le Ministère des affaires étrangères et de la coopération présente ses compliments à l'ambassade de la République d'Azerbaïdjan à Rabat et a l'honneur d'accuser réception de sa note du 17 juillet et la déclaration y jointe.

Le Ministère a pris note de cette déclaration et, tout en réaffirmant son attachement à l'intégrité territoriale des États telle que stipulée par la Charte de l'Organisation des Nations Unies dans l'alinéa 4 de l'article 2, appelle les parties concernées par le conflit de Nagorno-Karabakh à revenir à la table des négociations pour trouver une solution pacifique à ce conflit dans un esprit de bon voisinage et de respect mutuel, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies (résolution 853 (1993) du 29 juillet 1993 et résolution 884 (1993) du 12 novembre 1993).

Ces négociations sont à même de prévenir toute action unilatérale et permettraient aux États de la région de sauvegarder leur intégrité territoriale et de vivre en paix et en sécurité dans l'intérêt et le bien-être des populations concernées.

### Pièce jointe VI

#### Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Communiqué de presse

23 juillet 2007

Les élections au Haut-Karabakh ne devraient avoir aucun effet sur le règlement pacifique du conflit, déclare le Président en exercice de l'OSCE

Madrid, le 20 juillet 2007 – Les efforts déployés en vue d'une solution au conflit du Haut-Karabakh ne devraient pas être gênés par les prétendues « élections présidentielles » dans la région, a dit aujourd'hui le Président en exercice de l'OSCE, qui est le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, Miguel Angel Moratinos.

« L'OSCE ne reconnaît pas l'indépendance du Haut-Karabakh et ces élections ne devraient donc avoir aucune conséquence ni signification pour la solution du conflit », a-t-il ajouté.

Le Président en exercice a réaffirmé son soutien aux efforts déployés par les Coprésidents du Groupe de Minsk afin de faciliter un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabakh.

07-48859 **9** 

### Pièce jointe VII

Observations de Liu Jianchao, porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la Chine, relatives à l'élection organisée dans la région du Haut-Karabakh

#### 23 juillet 2007

Question : La région du Haut-Karabakh a tenu une « élection présidentielle » le 19 juillet. Vos observations?

Réponse : Le Gouvernement chinois respecte l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan et soutient les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU concernant la région du Haut-Karabakh. La Chine espère que les parties en cause trouveront rapidement une solution appropriée en harmonie avec le droit international universellement reconnu. La Chine est prête à consentir des efforts constructifs avec la communauté internationale à cette fin.

### Pièce jointe VIII

[Original: français]

# Déclaration de la porte-parole du Ministère des affaires étrangères et européennes de la France

Paris, 19 juillet 2007

Haut-Karabakh

À l'occasion du scrutin dit « présidentiel » que tiennent ce 19 juillet les autorités de la République autoproclamée du Haut-Karabakh, la France rappelle qu'à l'instar de tous les membres de la communauté internationale, elle ne reconnaît pas le Haut-Karabakh comme un État indépendant. Le résultat d'un tel vote – même s'il permet à la communauté qui contrôle de facto le Haut-Karabakh de s'organiser – ne saurait être reconnu comme préjugeant du futur statut juridique de la région.

Le statut final du Haut-Karabakh ne pourra être déterminé qu'au terme de négociations politiques se tenant entre toutes les parties au conflit et impliquant toutes les communautés, dans le cadre du Groupe de Minsk de l'OSCE coprésidé par la France, les États-Unis et la Russie, qui a proposé les principes de base d'un règlement pacifique et équitable du conflit.

Toute action unilatérale visant à prédéterminer le statut futur du Haut-Karabakh, comme toute menace d'emploi de la force pour l'obtenir, constituent autant d'obstacles supplémentaires à surmonter dans les négociations en cours.

### Pièce jointe IX

# Note verbale du Ministère des affaires étrangères de la Hongrie

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Hongrie présente ses compliments à l'ambassade de la République d'Azerbaïdjan et, se référant à la note de l'ambassade 1141/07 datée du 4 juillet 2007, a l'honneur de confirmer la position principale de la Hongrie vis-à-vis d'actes unilatéraux d'une des parties au conflit.

La Hongrie maintient fermement que les actes unilatéraux, tels que l'« élection présidentielle » organisée au Haut-Karabakh, compromettent la confiance qui est absolument indispensable entre les parties au conflit pour que ce dernier puisse trouver une solution pacifique. Ces actes, qui font fi de l'intégrité territoriale et du vœu d'une partie considérable de la population habitant ce territoire, ne sauraient être reconnus pour légaux. Aussi la Hongrie, comme lors de cas précédents, ne reconnaîtra ni l'« élection » elle-même, ni ses résultats.

Budapest, le 11 juillet 2007

### Pièce jointe X

[Original: russe]

#### Extraits du forum d'actualités « Day.Az » (www.day.az)

L'Ambassadeur de Norvège : « La Norvège ne reconnaît pas les "élections présidentielles" au Haut-Karabakh »

19 juillet 2007

Le Royaume de Norvège ne reconnaît pas les résultats des « élections présidentielles » au Haut-Karabakh.

C'est ce qu'a déclaré l'Ambassadeur de Norvège en Azerbaïdjan, Jon Ramberg, ajoutant que son pays ne considère pas ces « élections » comme légales.

Auparavant, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, le Représentant spécial de la Commission européenne en Azerbaïdjan, les États-Unis d'Amérique, la Turquie et d'autres pays avaient déjà déclaré ne pas reconnaître les résultats des « élections présidentielles » organisées sur les terres azerbaïdjanaises occupées par les séparatistes arméniens.

## L'Iran ne reconnaît pas les « élections présidentielles » organisées en « République du Haut-Karabakh »

21 juillet 2007

La République islamique d'Iran ne reconnaît pas les élections séparées organisées le 19 juillet au Haut-Karabakh.

C'est ce qu'a déclaré l'attaché de presse de l'ambassade d'Iran en Azerbaïdjan, Mejid Feyzullahi.

Il a déclaré que la position de la République islamique d'Iran était sans ambiguïté : elle reconnaît l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan.

« Nous appelons tous les pays du monde à en faire autant », a ajouté le diplomate iranien.

Il a rappelé que, lors des précédentes élections séparées au Haut-Karabakh, le chef des services iraniens des affaires étrangères avait déclaré illégales les mesures de ce type prises par les dirigeants du régime séparatiste de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan, et appelé la communauté internationale à soutenir l'Azerbaïdjan sur cette question.

#### L'Australie, le Canada, le Japon et Israël n'ont pas reconnu non plus les élections au Haut-Karabakh

21 juillet 2007

Le commentaire de l'ambassade d'Australie à Ankara à l'intention du correspondant de Day. Az relatif aux « élections présidentielles » qui ont eu lieu au Haut-Karabakh a été que les autorités de Canberra ne reconnaissent pas ces élections et soutiennent l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Cette même position a été exprimée également à l'ambassade du Canada en Turquie.

Les ambassades du Japon et d'Israël à Bakou ont également condamné l'organisation des prétendues « élections présidentielles » au Haut-Karabakh.

Il est à noter qu'au cours des longues années de conflit au Haut-Karabakh, Bakou n'a encore jamais recueilli un appui aussi ferme de la communauté internationale. Les élections avaient déjà été condamnées par les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne, l'OTAN, l'OSCE, le GUAM et d'autres organisations internationales.

#### L'OTAN ne reconnaît pas non plus les élections au Haut-Karabakh

20 juillet 2007

L'OTAN ne reconnaît pas les élections présidentielles qui ont eu lieu hier au Haut-Karabakh.

Selon « Radio Liberty », c'est ce qu'a annoncé à Bruxelles le porte-parole de l'Organisation, James Appathurai.

« Nous savons que de prétendues élections présidentielles ont eu lieu le 19 juillet. Comme d'autres organisations et entités internationales, l'OTAN ne reconnaît pas les résultats de ces élections présidentielles au Haut-Karabakh, pas plus que de quelque élection qui s'y déroulerait », a dit le porte-parole de l'OTAN.

## L'ONU ne reconnaît pas les « élections présidentielles » en « République du Haut-Karabakh »

24 juillet 2007

L'Organisation des Nations Unies ne reconnaît pas les prétendues « élections présidentielles » qui ont eu lieu au Haut-Karabakh.

C'est ce qu'a déclaré Bruno Pouezat, le Coordonnateur résident des Nations Unies en Azerbaïdjan.

Il a réaffirmé par ailleurs la position de l'ONU à l'égard du Haut-Karabakh : « L'ONU ne reconnaît pas l'entité désignée sous le nom de gouvernement de la République du Haut-Karabakh, et respecte l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Le Gouvernement azerbaïdjanais a adressé pour examen à l'Assemblée générale des Nations Unies un communiqué relatif à ces "élections" ».

## L'Ukraine ne reconnaît pas les « élections présidentielles » organisées en « République du Haut-Karabakh »

20 juillet 2007

L'Ukraine ne reconnaît pas les élections séparées qui ont eu lieu le 19 juillet au Haut-Karabakh.

La chaîne de télévision ANS a fait état d'une déclaration en ce sens de l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Ukraine en Azerbaïdjan, Stepan Volkovetski.

« Le Gouvernement ukrainien et le peuple ukrainien reconnaissent l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan, et personne ne pourra changer cette position », a souligné le diplomate ukrainien.

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique déclare ne pas reconnaître les « élections présidentielles » organisées en « République du Haut-Karabakh »

20 juillet 2007

Le Département d'État des États-Unis a diffusé une déclaration relative aux « élections présidentielles » illégales organisées en « République du Haut-Karabakh ».

#### 13 heures

« Les États-Unis d'Amérique reconnaissent l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et estiment que c'est aux parties au conflit de décider du statut futur du Haut-Karabakh », a déclaré Joanna Moore, représentante du Département d'État des États-Unis.

Elle a indiqué que ni les États-Unis, ni aucun autre pays du monde ne reconnaissent le Haut-Karabakh comme État indépendant : « Les autorités de Washington ne reconnaissent pas les "élections présidentielles" organisées par le régime séparatiste le 19 juillet. Nous ne pensons pas que l'organisation de ces "élections" puisse avoir quelque influence pour le succès de pourparlers pour un règlement pacifique du conflit ».

J. Moore a exprimé l'espoir que les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie arriveraient bientôt à un accord, ce qui ouvrirait la voie à l'élaboration d'un projet d'accord de paix global.

#### 11 h 24

Chase Beamer, l'attaché de presse du Bureau pour l'Europe et l'Eurasie du Département d'État, a exprimé l'espoir que l'organisation de ces « élections » n'aurait pas d'effet sur les pourparlers relatifs à un règlement pacifique du conflit.

« Les États-Unis ne reconnaissent pas la "République du Haut-Karabakh", ni les "élections" qui y ont été organisées. Ils respectent l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan. Avec les autres coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, ils s'emploieront, en coopération avec les Gouvernements azerbaïdjanais et arménien, à rechercher des moyens pacifiques de règlement du conflit.

Nous espérons que les Présidents de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie parviendront le plus vite possible à un accord sur les principes fondamentaux qui permettra d'aboutir à un accord de paix global », a déclaré C. Beamer.